

INSPECTION DU TRAVAIL EN GRAND EST



La politique du travail Aperçu d'activité 2018



Contrôler, informer, conseiller, concilier, décider, tels sont les moyens d'action du système d'inspection du travail pour obtenir l'effectivité des règles applicables aux relations de travail dans les entreprises. Le présent bulletin présente un aperçu des multiples interventions de l'administration du travail en région Grand Est au cours de l'année 2018. Il illustre à travers quelques exemples concrets la diversité des actions menées visant à protéger les travailleurs les plus vulnérables.

Au-delà des interventions en entreprise à visée de contrôle, de conseil et d'appropriation de la réglementation du travail, l'inspection du travail accueille les usagers dans ses services d'accès au droit, instruit les demandes de titres de travail pour les travailleurs étrangers, suit l'évolution de la négociation collective et enregistre les accords conclus dans les entreprises.



Une organisation qui couvre l'ensemble du territoire du Grand Est

Le système d'inspection du travail compte en Grand Est en 2018, 19 unités de contrôle territorialisées, auxquelles s'ajoute une unité régionale spécialisée dans la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement. Ces unités sont composées au total de 170 sections d'inspection du travail ; l'unité de lutte contre le travail illégal est composée de 12 agents de contrôle. Les agents de contrôles sont accompagnés dans leur activité par des responsables d'unité de contrôle et par des assistants de contrôle.

La mission d'information sur le droit du travail en direction des salariés et des employeurs est également assurée au niveau de chaque département par un service

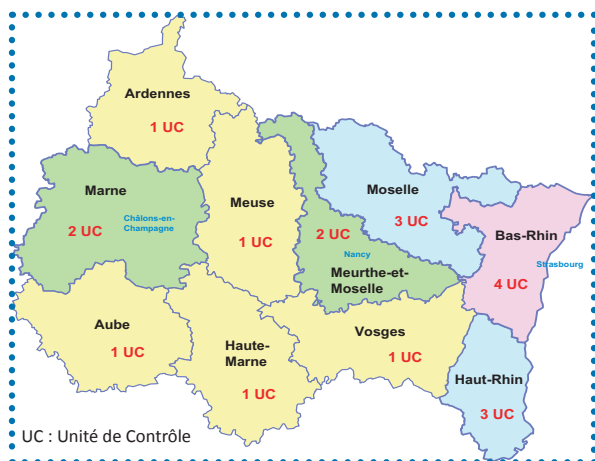
d'accès au droit qui compte une quarantaine d'agents chargés du renseignement du public.

Plus de 62 000 personnes y ont été accueillies soit en face à face, soit au téléphone, soit renseignées par messagerie électronique.

Les services du pôle Travail, rattachés au siège de la DIRECCTE, assurent le pilotage et l'animation des unités de contrôle, ainsi qu'un appui et une expertise en matière de décision administrative.

Les interventions de l'Inspection du Travail, en 2018. Quelques chiffres :

- 19 134 contrôles en entreprises
- 8 409 contrôles sur chantiers
- 389 arrêts de travaux
- 17 482 lettres d'observations
- 311 rapports d'amendes administratives
- 1 143 337 € d'amendes administratives notifiées
- 498 mises en demeure
- 454 procès-verbaux



La politique du travail dans le Grand-Est

Des actions de contrôle au bénéfice des priorités nationales

- 2 131 interventions concernant les risques de chute de hauteur,
- 1 043 interventions concernant la prévention du risque d'inhalation de fibres d'amiante par les salariés,
- 599 interventions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- 3 207 contrôles relatifs à la lutte contre les fraudes au détachement,
- 4 114 contrôles en matière de lutte contre le travail illégal.

Des partenariats noués au profit des conditions de travail et d'emploi des salariés de la région

- La mise en oeuvre du Plan Régional de Santé au Travail (PRST),
- La signature de conventions partenariales en matière de lutte contre le travail illégal et fraudes au détachement : BTP, secteur du déménagement....
- La mise en oeuvre d'un plan d'action au profit des TPE à travers la diffusion de supports d'informations spécifique caractérisés par des questions – réponses sectorielles en lien avec l'Université de Lorraine.

L'animation d'un dialogue social de qualité au sein de la région

Egalité professionnelle : toute l'année 2018, les services de la DIRECCTE ont poursuivi la mobilisation afin de favoriser dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés la négociation collective visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les entreprises de plus de 300 salariés sont couvertes en la matière à plus de 80%. L'attention des services est désormais axée sur les entreprises de plus de 50 salariés. La poursuite du programme «égalité professionnelle» avec l'organisme FETE a permis l'accompagnement de 36 entreprises concernant le contenu des accords négociés.

Réunions d'informations et échanges à destination des partenaires sociaux.

Un site national dédié au dialogue social, animés par l'Institut du travail de Strasbourg (<http://www.dialogue-social.fr/>).

Observatoires de la négociation collective et du dialogue social :

Les unités départementales de la DIRECCTE ont été fortement mobilisées sur la mise en place des observatoires du dialogue social et de la négociation collective.

Les actions proposées au cours de cette première année peuvent être regroupées autour de trois grandes thématiques :

- Les actions de communication permettant de faire connaître les observatoires en département ;
- Les réflexions menées afin de partager des connaissances, une culture commune en matière de dialogue social et de négociation collective, et la situation dans chacun des départements, pour agir sur les thèmes et modalités ouverts à la négociation ;
- Les actions tournées vers les entreprises, les salariés ou les organisations syndicales pour apporter un appui aux difficultés rencontrées en matière de négociation.

Conseillers du salarié et défenseurs syndicaux :

- ✓ 762 conseillers du salarié sur les listes départementales
- ✓ Réunions annuelles d'échanges animées par les unités départementales au bénéfice des conseillers du salariés
- ✓ 479 défenseurs syndicaux inscrits sur l'arrêté préfectoral pour accompagner les salariés et entreprises lors des conflits prud'homaux



Formation CHSCT , CE et CSE :

- ☞ 41 organismes habilités sur les formations CE et 87 sur les formations CHSCT en 2018 et un désormais spécifiquement habilité sur la formation CSE.

Animation de la négociation collective spécifique au secteur agricole :



- ✓ Un dialogue social territorial actif, qui se caractérise pour la DIRECCTE par la présidence de 20 commissions mixtes en région avec une perspective de fusion des branches,

- ✓ Réunion en 2018 des trois Comités techniques régionaux chargés de la prévention des risques professionnels dans le secteur agricole organisés sur un périmètre régional Grand Est :
 - un comité technique régional (CTR) agricole qui couvre les départements 67-68-57-54-88,
 - un comité technique régional (CTR) agricole qui couvre les départements 08-51-52-10-55,
 - un comité technique régional au titre des activités forestières.

Quelques illustrations de l'activité des services

Lutter contre le travail illégal et les fraudes au détachement

Quelques chiffres

☞ Le détachement :

- ⇒ 156 000 déclarations de détachement reçues
- ⇒ Représentant 104 517 salariés pour des durées de missions variant d'une journée à plusieurs mois
- ⇒ Des détachements provenant essentiellement des pays frontaliers.

☞ L'activité de contrôle :

- ⇒ 4 112 contrôles en matière de travail illégal hors prestations de service internationales
- ⇒ 3 202 contrôles ciblés sur les prestations de service internationales

Les services de l'inspection du travail ont enquêté au sein d'un établissement de commerce d'animaux. Les convoyeurs n'avaient pas fait l'objet de déclaration auprès des services de l'URSSAF. L'infraction de travail dissimulé par dissimulation d'emplois des salariés a été relevée, s'agissant en outre d'emplois indispensables au fonctionnement de l'entreprise.

Les 09 et 10 octobre, 7 agents de l'unité spécialisée «travail illégal» ont assisté les forces de l'ordre et l'autorité judiciaire tant lors des perquisitions que des auditions des mis en cause et des salariés victimes, dans la conclusion d'une enquête débutée et poursuivie conjointement il y a près d'un an.

Suite à la plainte d'un organisme de sécurité sociale, une enquête avait débuté sur un entrepreneur du bâtiment, à l'origine de plusieurs liquidations judiciaires. La mise sur écoute de ce dernier et de son entourage avait permis de révéler qu'il était au cœur d'un vaste réseau de sociétés éphémères, dont il assurait la direction effective. Un architecte est également mis en cause pour avoir permis la commission des infractions en conseillant le gérant de fait et en permettant à ces dites sociétés d'accéder à des marchés. Les deux hommes sont soupçonnés d'escroquerie, d'abus de biens sociaux, de travail dissimulé aggravé, d'extorsion, de faux et usage de faux, et de fraude fiscale pour un préjudice total de 630 000 euros.

L'opération, qui a rassemblé 70 enquêteurs, a abouti à l'interpellation de dix personnes et à leur placement en garde à vue. Une quinzaine de salariés victimes, qui étaient employés sans être déclarés ou pour lesquels les cotisations n'étaient pas versées, ont également été entendus.

Le montant des saisies opérées sur le patrimoine des mis en cause s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros, notamment constitués de véhicules de luxe, bijoux, comptes bancaires et placements financiers. Les deux principaux auteurs ont été présentés au juge d'instruction chargé de l'affaire.

À l'issue, **l'entrepreneur en bâtiment a été placé en détention provisoire et les autres mis en cause sous contrôle judiciaire.**

Agir pour la santé et la sécurité au travail

Quelques chiffres

- ⇒ 1 043 interventions en matière d'amiante
- ⇒ 2 131 interventions afin de prévenir les chutes de hauteur
- ⇒ 8 409 contrôles sur chantiers,

L'inspection du travail intervient lors de la survenance d'accident du travail grave afin de vérifier le respect des prescriptions à la réglementation du travail et de veiller à ce que les mesures de prévention des risques soient prises. Quelques exemples :



- ✓ Suite à un signalement de démolition d'un bâtiment contenant de l'amiante par une entreprise non certifiée, une opération de contrôle conjointe a été effectuée. Les constats opérés ont abouti, à d'une part, à la notification d'une décision d'arrêt de travaux amiante (infraction à la réglementation relative aux EPI et traitement des déchets) permettant de soustraire les salariés au risque et, d'autre part, à la prise d'un arrêté municipal prescrivant un diagnostic environnemental. Des suites pénales ont été données.

- ✓ **Jugement le 12 septembre 2018 par le tribunal correctionnel de Troyes à la suite d'un accident grave du travail survenu à un couvreur le 6 avril 2017** : Il s'agissait de la chute d'un salarié d'un toit où les protections périphériques n'étaient pas continues et défaut de DUER avec plan d'action. La personne morale a été condamnée à 7 500€ d'amende, la personne physique à **trois mois de prison avec sursis et 1 000€ d'amende**. L'employeur a depuis lors investi dans des échafaudages, a formé un chargé de prévention et a établi un livret d'accueil en lien avec l'OPPBTB.
- ✓ Pour lutter contre les risques de chute de hauteur, les services de l'inspection du travail, au-delà de leur action quotidienne, se sont spécifiquement mobilisés sur 2 quinzaines de contrôles axés spécifiquement sur le sujet (882 interventions).

L'inspection du travail veille également à la protection des publics les plus fragiles :

- ✓ Une autre procédure de l'inspection du travail, sur des faits de harcèlement moral, a été audenciée fin 2017. Dans ce dossier médiatisé, la Directrice de la structure aéroportuaire a été condamnée à 8 mois de prison avec sursis et 10 000 € d'amende ferme, au-delà des réquisitions du Parquet. Trois salariées victimes de ses agissements se sont par ailleurs vus verser des dommages et intérêts (10 000€ pour deux d'entre elles et 8 000€ pour la troisième). A noter également que deux d'entre elles ont fait l'objet d'une reconnaissance de maladie professionnelle (hors tableau) par la CPAM.

Protéger les salariés investis d'un mandat représentatif

Le licenciement des salariés protégés (représentants élus du personnel, délégués syndicaux, conseillers du salarié, conseillers prud'hommes) ne peut être prononcé qu'après une décision de l'inspecteur du travail, prise après enquête contradictoire. Il en est de même des ruptures conventionnelles ou de leur transfert d'une entreprise à une autre.

En 2018, 1 819 demandes d'autorisation de rompre le contrat de travail d'un salarié protégé ont été instruites par les inspecteurs du travail de la région, parmi lesquelles :

- ⇒ 646 demandes pour rupture conventionnelle
- ⇒ 469 demandes d'autorisation de licenciement pour motif économique
- ⇒ 151 demandes d'autorisation de licenciement pour motif disciplinaire,

1 497 ont fait l'objet d'une autorisation, soit 82% des demandes sollicitées par les employeurs.

Elles font toutes l'objet d'une instruction approfondie. 56 des décisions prises ont fait l'objet d'un recours hiérarchique et 23 d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Appuyer les entreprises dans la négociation obligatoire en matière d'égalité professionnelle

40% des entreprises de plus de 50 salariés ayant leur siège social en région Grand Est ont négocié un accord collectif de travail ou établi un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les agents de contrôle de l'inspection du travail ont effectué 599 interventions sur ce sujet en 2018.



Renseigner sur le droit du travail

Une quarantaine d'agents sont chargés au sein des Unités Départementales du renseignement en matière de droit social et répondent dans ce cadre quotidiennement aux questions des usagers.

En 2018, les services ont reçu 15 757 personnes dans les locaux des unités départementales de la DIRECCTE et ont répondu à 43 716 demandes de renseignements par téléphone, ainsi qu'à 155 sollicitations par courrier et 3 148 par courriels.

Les sollicitations les plus nombreuses concernent les secteurs de l'action sociale et services à la personne, le commerce, l'industrie et la construction. Les thématiques les plus abordées sont celles du contrat de travail (rémunération, durée du travail) et celles de maladie et de l'inaptitude.

Le site internet de la DIRECCTE permet la diffusion d'information sur des thématiques ciblées identifiées comme préoccupant les usagers et de diffuser de manière élargie l'information juridique nécessaire au respect de la règle de droit au profit de tous.

Un **#Hackathon** Droit du Travail TPE/PME a été organisé par la Direccte Grand Est et les partenaires du Laboratoire d'innovation publique « la Brasserie des ID ».

Cet événement innovant et expérimental s'est déroulé durant de la Semaine de l'innovation Publique et avait pour objectif de proposer de nouvelles formes d'intervention de la Direccte en vue d'une meilleure effectivité du droit dans les TPE/PME.

LES SITES DE LA DIRECCTE GRAND EST

Siège DIRECCTE

6, rue Gustave A. Hirn
67085 STRASBOURG CEDEX
03.88.75.86.86

Unité régionale Châlons en Champagne

60, Avenue Simonnot CS 10452
51038 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
03.26.69.57.51

Unité régionale Nancy

10, rue Mazagran BP 10676
54063 NANCY CEDEX
03.83.30.89.20

Unité régionale Metz

Cité Administrative Rue du Chanoine Colin
57000 METZ
03.54.48.20.00

Unité départementale Ardennes

18, Av. François Mitterand BP 878
08011 CHARLEVILLE-MEZIERES
03.24.59.71.30

Unité départementale Aube

2, rue Fernand Giroux CS 70368
10025 TROYES CEDEX
03.25.71.83.00

Unité départementale Marne

60, Avenue Simonnot CS 10452
51038 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
6, rue Gaston Boyer CS 10009
51724 REIMS CEDEX
03.26.69.57.51

Unité départementale de Haute-Marne

15, rue Decrès BP 552
52012 CHAUMONT
03.25.01.67.00

Unité départementale Meurthe-et-Moselle

Centre d'Affaires Les Nations BP 50219
54500 VANDEOEUVRE
03.83.50.39.00

Unité départementale Meuse

28 Rue Gambetta BP 613
55013 BAR LE DUC CEDEX
03.29.76.17.17

Unité départementale Moselle

Cité Administrative Rue du Chanoine Colin
57000 METZ
03.85.56.54.00

Unité départementale Bas-Rhin

6, rue Gustave A. Hirn
67085 STRASBOURG CEDEX
03.88.75.86.86

Unité départementale Haut-Rhin

Cité Administrative 3, rue Fleischhauer
68026 COLMAR
03.89.24.81.37
Cité Administrative Coehorn Bât. A
68091 MULHOUSE CEDEX
03.68.35.45.00

Unité départementale Vosges

1 Quartier de la Magdeleine
88025 EPINAL CEDEX
03.29.69.80.80

Pour en savoir plus, consulter le site de la DIRECCTE :
<http://grand-est.direccte.gouv.fr//>

DIRECCTE
GRAND EST

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi